

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-2501

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 15

- I.– Après l’alinéa 5, insérer l’alinéa suivant :
- « Les F, G, G *bis*, H, I, I *bis*, I *ter*, I *quater* et I *quinquies* sont abrogés. »
- II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 6.
- II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 7.
- III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 8.
- IV. – En conséquence, supprimer l’alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, les députés LFI-NFP souhaitent revenir sur la baisse de la cotisation foncière des entreprises (CFE) opérée par la loi de finances pour 2023.

Alors même que le rapport sur la fiscalité des entreprises du président de la Commission des finances Éric Coquerel et de Jean-René Cazeneuve montrait la facilité avec laquelle les grandes entreprises occultaient leurs résultats pour échapper à l'impôt, le Gouvernement persiste aveuglément dans sa politique de cadeaux fiscaux.

La suppression de la CFE s'inscrit dans le manque de considération de l'État aux collectivités qui, en plus de leur couper un de leur derniers leviers fiscaux, va encore considérablement réduire leurs ressources financières avec une compensation en deçà des baisses d'impôts imposées. En effet, la compensation est assise sur une moyenne de recettes des années 2020, 2021 et 2022 dont les deux dernières ont été très mauvaises pour la CFE du fait de la crise économique, avec des recettes qui avaient diminuées de 16% en 2020 par exemple.

Pour justifier ces cadeaux fiscaux, les macronistes mettent en avant la nécessité de redonner de l'attractivité économique à une France dont les impôts trop élevés rebutteraient les investisseurs. Cet argument ne tient pas. Le Comité d'évaluation du plan France Relance, dans son rapport de janvier 2024 consacré à la réduction des impôts de production, montre clairement que la France était déjà le pays le plus attractif d'Europe avant cette suppression. La fiscalité n'est pas toujours un critère décisif dans les choix d'implantation d'une entreprise, les infrastructures, la qualité des services publics, et les compétences des travailleurs jouant un rôle crucial.

Ce cadeau fiscal qui grève le budget de l'Etat de 4 milliards d'euros n'a donc aucune justification économique et profite essentiellement aux grandes entreprises. C'est la raison pour laquelle nous proposons de rétablir la CFE telle qu'elle existait avant l'inutile réforme des impôts de production impulsée par Emmanuel Macron.